

SMADAIT
Monsieur le Président Frédéric AUGIS
40 Rue de l'Aéroport
37100 TOURS

Tours, le 11 juillet 2018

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier en date du 6 juillet, j'ai le plaisir de vous communiquer les réponses à vos questions, en préambule du Comité Syndical qui se déroulera le 12 juillet 2018.

1. Éléments financiers :

- 1.1. Le chiffre d'affaires est en hausse pour un nombre de passagers à la baisse, comment peut-on l'expliquer ? Est-ce uniquement lié au trafic d'aviation d'affaire ?

L'évolution du chiffre d'affaires correspond en partie à l'augmentation du trafic d'aviation d'affaires. Elle est aussi liée à l'augmentation des tarifs appliqués à cette clientèle; augmentation justifiée notamment par la mise en place d'un salon dédié.

- 1.2. De nouveaux écarts apparaissent sur les mouvements financiers liés à la taxe d'aéroport aux facturations BA705 et aux achats/reventes de carburant, il serait utile de nous expliquer pourquoi ce n'est pas encore stabilisé.

Concernant les mouvements financiers liés à la taxe d'aéroport : il s'agit de la différence entre les produits régaliens à recevoir estimés à la clôture des comptes et la déclaration faite à la DGAC l'année suivante. Ce complément ne peut être anticipé car il faut attendre la validation de la DGAC pour passer cet écart en comptabilité. Les écarts, s'il y a, sont passés sur l'année de validation, qui est généralement l'année n+2.

Concernant la facturation BA705 : le budget ne prévoyait pas une utilisation plus importante du service SSLIA de la Base Aérienne 705 pour des vols effectués en dehors des horaires publiés. L'augmentation du trafic affaires a contribué à l'utilisation plus intensive du service SSLIA.

Concernant l'achat vente de carburant : La société procède à de la vente de carburant uniquement aux compagnies et pilotes qui ne disposent pas de la carte TOTAL AVIATION. La marge commerciale carburant dépend donc uniquement du volume vendu à des clients non titulaires de la carte TOTAL. Il est donc très difficile d'anticiper cette demande.

- 1.3. Pour les autres produits, comment comprendre l'ajustement de provision en double sur « année antérieure Ministère de la défense » ?

Il s'agit d'une provision qui a été comptabilisée deux fois en 2015 : une fois en facture non parvenue, et une fois en abonnement. L'erreur comptable a été constatée en 2017 et rectifiée sur les comptes 2017.

- 1.4. Concernant les produits exceptionnels et transferts de charges, il est présenté 45 996 €, comment justifiez-vous ce compte ? De plus, le compte de résultat présent dans le rapport annuel 2017 fait état de produits exceptionnels à hauteur de 360 074 € : 45 996 € + 197 000 € = 242 966 € soit une différence 117 078 € : comment est justifiée cette différence ?

Les produits exceptionnels et transferts de charges pour un montant de 45 996 € sont répartis de la façon suivante :

- Charges locatives refacturées : 24 495,75 €
- Reprise de douteux : 15 998,08 €
- Subventions emplois aidés : 5 291,24 €
- Remboursement avoir : 211,01 €

Le CEP n'est pas présenté comme le compte de résultat. Les produits exceptionnels du compte de résultat sont répartis dans les lignes « complément TAP », « Produits exceptionnels » et « Autres produits » du CEP.

En outre il y a un ajustement de 90 k€ d de provision Ministère de la défense qui fait également partie des 360 k€ de produit exceptionnel.

- 1.5. Concernant l'achat/revente de carburant, en 2017 les achats de carburants représentaient 52% de la revente contre 59% l'année précédente. Le prix du carburant explique-t-il cette différence ? N'est-il pas possible de se couvrir contre les fluctuations de cours le cas échéant ?

Le prix du carburant explique bien cette différence. A ce jour, il n'a pas été prévu de se couvrir contre ce type de fluctuation.

- 1.6. Le poste entretiens et autres prestations est de 233 643 € soit une augmentation de 93 243 € par rapport à l'avenant 2 : comment expliquer la différence d'appréciation ?

Cette différence s'explique par des dépenses complémentaires non prévues engagées dans le cadre de la démarche ISO 14001. Elle s'explique également par un vieillissement du matériel plus rapide que prévu.

- 1.7. Par rapport à l'année 2016, le poste assurance a augmenté de 26% : quel en est l'explication ?

Vous trouverez ci-dessous les principales assurances souscrites par l'aéroport de Tours Val de Loire pour les années 2016 et 2017.

Principales Assurances	2016	2017
RC Exploit (Filhet Allard)	6 246 €	6 246 €
RC Environ (Ascora)	2 075 €	2 075 €
Multirisque (Ascora)	4 170 €	7 286 €
Véhicules (Servyr)	2 023 €	2 859 €

Les augmentations des primes se trouvent sur la prime multirisque (augmentation des indices) et sur les véhicules (nouveau véhicule pour l'accueil des passagers VIP).

1.8. Les frais de gestion (toujours mentionnés « SNC LAVALIN ») continuent d'augmenter par rapport à 2016 contrairement à l'avenant 2, pouvez-vous justifier les actions menées ?

L'avenant au contrat de délégation de service public présente des frais de gestion EDEIS Management pour 127 000 € HT (valeur 2015) et une rémunération de 156 726 € HT (valeur 2015). Le montant de 147 782 € reprend les frais de gestion, et l'actualisation globale des frais de gestion et celle de la rémunération entre 2015 et 2017.

S'agissant des frais de gestion facturés par Edeis, ils prennent en compte les compétences de l'équipe actuelle d'encadrement. Ils sont affectés au financement des services généraux et sont révisés annuellement selon l'indice SYNTEC.

• Direction générale	30 000 €
• Développement et communication	20 000 €
• Facturation, Comptabilité, Trésorerie	27 000 €
• Juridique	20 000 €
• Ressources humaines	20 000 €
• Expertise technique	10 000 €

Nous tenons à souligner que ces frais n'ont pas fait l'objet de modification lorsque l'agent comptable initialement employé par la société d'exploitation a été réintégré dans le siège Edeis.

1.9. Concernant les frais de déplacement, il est indiqué que ce poste comprend les participations salons. Nous observons qu'entre les années 2016 et 2017 l'augmentation est de 61%. Ce poste était néanmoins stable sur les trois dernières années. Comment expliquer cette variation ?

Cette variation correspond à la participation financière de la société au congrès de l'école de chasse et à un effort plus important de démarchage de compagnies aériennes.

1.10. Est-il possible d'obtenir plus de détails sur le poste « autres charges externes » ?

Vous trouverez en pièce jointe le détail du poste.

1.11. Dans le poste « impôts » de fortes variations sont notées : quelles sont les raisons d'une forte baisse sur le poste « impôts » et une forte hausse sur la partie « autres impôts » ?

Il s'agit d'une répartition différente entre les lignes « impôts » et « autres impôts ». En fusionnant ces deux postes, la différence est de 2,4%.

1.12. Les frais de gestion « SNC-Lavalin » augmentent et ne sont pas explicités : pouvez-vous nous donner la répartition ? Nous souhaiterions par ailleurs obtenir une description des prestations du siège d'EDEIS au profit de l'aéroport de TOURS.

Les éléments concernant les frais de gestion ont été transmis dans la réponse à la question 1.8

1.13. Le CRAC 2017 laisse apparaître une augmentation des revenus supérieure à celle des charges entraînant un excédent de 213 081€ à reverser sur le fond de roulement (Art 36 « les excédents sont obligatoirement reversés au fond de roulement »). Pourriez-vous nous indiquer vos propositions en ce sens et faire un état du fond de roulement ?

Conformément à l'article 38.2 du contrat de DSP, le délégant et le délégataire s'engagent à se rencontrer en juillet 2018 afin d'examiner l'état du compte de roulement et l'avancement du plan prévisionnel de trafic.

S'agissant du trafic, le trafic réel constaté sur la période juillet 2014 – juin 2018 est de 722 993 passagers en hausse de 1,3% par rapport aux prévisions de l'avenant 2 au contrat de DSP (713 674 passagers).

S'agissant des dépenses marketing, le cout constaté sur la période juillet 2014 – juin 2018 est de 9 713 141 euros, en diminution de 5,8% (soit 601 154 euros) par rapport aux prévisions de l'avenant 2 au contrat de DSP (10 314 655 euros).

Ainsi, nous nous situons dans le scénario 6 de l'article 38.2 du contrat de DSP : « Si le trafic passagers est identique dans une limite de plus ou moins 4% à celui prévu mais que les contributions sont inférieures au budget prévu, le délégataire et le délégant procéderont à un partage pour moitié du résultat »

Ainsi, sous réserve de validation de ces éléments par le SMADAIT, le reversement du fond de roulement au bénéfice du SMADAIT est de 300 577 euros.

1.14. L'article 38 prévoit la présentation d'un programme pluriannuel des emprunts à faire valider par le délégant, le SMADAIT ne trouve pas trace de cette procédure.

L'article 38 « Aides et subventions » du contrat de DSP : « Les subventions et contributions financières visées ci-dessous seront révisées en fonction de l'inflation constatée à la fin de chaque exercice.

1°) Subventions d'exploitation

2°) Contributions liées au développement du trafic passager

Cet article ne prévoit pas la présentation d'un programme pluriannuel des emprunts. Nous vous confirmons néanmoins que tous les programmes des investissements ont été financés par des apports en fond propre non rémunérés du groupe Edeis.

1.15. Une nouvelle explication de la démarche consistant à affecter une partie du compte GER à la VNC est nécessaire, ainsi que la présentation de l'utilisation du compte GER passée et à venir.

Comme convenu dans l'avenant n°2 au contrat de DSP, une partie des ressources du GER est affectée à la VNC à hauteur de 205 000 € sur la période allant de 2014 à 2022. Le solde des ressources disponibles sera engagé sur des programmes de gros entretiens et de renouvellements.

Une situation du GER au 31/12/2017 est attachée à ce courrier.

- 1.16. Concernant la proposition d'Auvent, comment sont calculés les frais financiers pour atteindre un montant de plus de 43% de l'investissement annuel sur 10 ans ?

Les frais financiers sont évalués à 5% de la valeur nette non amortie de l'auvent en fin d'année fiscale. C'est ainsi élevé en début d'amortissement mais diminue d'année en année.

2. Présentation du rapport annuel

- 2.1. Plusieurs chiffres présentés dans le rapport annuel 2017 présentent des différences avec les chiffres indiqués dans le CEP 2017 (en particulier le détail des impôts et des produits 2017).

Pourriez-vous nous indiquer les éléments qui font l'objet d'une différence ?

- 2.2. Lors de la présentation du CRAC 2016, il a été évoqué par EDEIS qu'un audit externe des comptes a été effectué, est-il possible de fournir ce rapport en version électronique ?

Le rapport est annexé à ce courrier et vous sera envoyé en version électronique.

3. Exploitation et stratégie de développement

- 3.1. Dénomination SETA et logo : pouvez-vous nous indiquer les raisons qui motivent la suppression du logo de la SETA au profit du logo d'EDEIS ?

La société d'exploitation a été renommée en « Edeis Aéroport Tours Val de Loire » conformément au courrier envoyé au SMADAIT.

S'agissant du logo, nous souhaitons accentuer la communication de la marque Edeis et augmenter son ancrage local. C'est une volonté forte de notre société d'accompagner les collectivités dans les projets du territoire. Dans le cas où ce logo aurait une valeur pour la collectivité, nous vous proposons de vous le céder gracieusement. Il pourrait par exemple être utilisé pour la zone d'activité aéroportuaire qui verra le jour après le départ de l'école de chasse.

- 3.2. Conformément à l'avenant n°2, article 5, il vous est demandé de fournir chaque trimestre un rapport détaillé sur les actions entreprises afin de développer du trafic ne nécessitant pas des aides au démarrage de lignes. En particulier, les études détaillées de routes ciblées et l'argumentaire utilisé dans votre stratégie de développement de ces routes sont attendus. Dans le contexte du projet de développement futur, il convient de redoubler d'efforts pour trouver des alternatives aux lignes subventionnées, en étroite collaboration avec les acteurs locaux et régionaux et du tourisme. Quels sont les moyens humains mis à la disposition par le siège d'EDEIS depuis le départ du spécialiste de développement de lignes aériennes ?

Depuis le début du contrat, Edeis a réalisé d'importants efforts pour développer le trafic non subventionné sur l'aéroport. Depuis l'arrivée du nouveau directeur du SMADAIT, les actions de développement se font conjointement entre Délégrant et Déléataire. Des salons professionnels ont ainsi été couverts par l'ensemble des équipes tout comme de nombreuses réunions avec les compagnies aériennes.

Edeis a redoublé d'effort en commandant en février 2017 une étude spécifique du trafic entre l'Allemagne et le Val de Loire. Cette étude a permis d'étayer les arguments présentés aux compagnies aériennes



L'ingéniosité opérationnelle

desservant le territoire allemand. Par ailleurs, Edeis a commandé au 1^{er} trimestre 2018 une étude à Aerogestion sur la zone de chalandise de l'aéroport. Cette étude complète également l'offre proposée aux compagnies aériennes.

Enfin, le développement des activités aéronautiques chez Edeis ne dépend pas d'une seule personne. Au regard de l'étendue du domaine et de la nécessité de bénéficier d'un réseau professionnel très diversifié, les actions de développement sont réalisées par les salariés du siège et des sites. Edeis s'appuie également sur des consultants externes comme Aerogestion.

- 3.3. Je renouvelle ma question concernant la stratégie envisagée pour l'année 2018 et les suivantes, tenant compte notamment de la Décision ministérielle du 27 juillet 2017 officialisant le départ de l'École de chasse à l'horizon 2021. A ce stade, EDEIS n'a pas réagi suite à la présentation des travaux du directeur du SMADAIT (DGAC le 12 mars en votre présence et transmission des études). L'article 22 de la Convention de DSP prévoit la présentation annuelle de la « vision des évolutions stratégiques, financières et budgétaires de l'aéroport » pour la durée de la délégation. Celle-ci inclut le transfert de la zone militaire (2021) qui impactera fortement le contrat, le SMADAIT attend les propositions du délégataire sur ce point. L'article 43 prévoit la présentation d'un plan à 5 ans et un document prospectif annuel à transmettre avant le 15 octobre, ce qui n'aurait pas été réalisé jusqu'ici.

Lorsque l'annonce du départ de l'école de chasse a été faite, notre société a toujours tenu à accompagner le délégant dans le processus de reconversion de la zone. Nous avons notamment fait profiter au directeur du SMADAIT de nos expériences réussies en reconversion de bases aériennes à Nîmes, Franczal et Dijon.

Un rapport détaillé sur l'impact du départ de l'école de chasse a été réalisé par le directeur du SMADAIT en étroite collaboration avec nos services. Les idées présentes dans le rapport, telles que l'installation d'une zone « aeropark », proviennent en partie des collaborateurs Edeis.

Les incertitudes relatives à l'avenir du foncier sur le site n'ont pas permis de remettre les documents attendus. Par ailleurs, le SMADAIT souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la valorisation du site aéroportuaire, notamment les zones qui seront rétrocédées par l'armée. En parallèle, nous avons proposé au SMADAIT de lancer un concours d'architecte qui se déroulera pendant l'été. Il permettra au délégant comme au délégataire de bénéficier d'une vision à long terme. Il conviendrait que le délégant et le délégataire s'assurent que cette proposition n'interfère pas avec les projets du délégant.

- 3.4. Un point sur les 4 domaines évoqués en février pour lesquels EDEIS doit faire des propositions est attendu lors de la présentation : conséquences de la certification européenne sur l'infrastructure de l'aéroport, plan de développement immobilier du site, schéma de gouvernance et de financement, assistance au dossier navigation aérienne.

Concernant la certification européenne, il convient que le SMADAIT mandate un cabinet externe pour bien identifier les actions à entreprendre sur l'infrastructure. Edeis viendra en appui du SMADAIT pour choisir le cabinet et accompagner le SMADAIT dans la maîtrise d'ouvrage.

Concernant le plan de développement immobilier du site, nous sommes en train de lancer un concours d'architecte permettant d'avoir une vision plus large des possibilités offertes sur site. Néanmoins, ce concours peut interférer avec l'appel à manifestation d'intérêt que souhaite lancer le SMADAIT cet été. Il convient donc de définir les modalités d'intervention d'Edeis sur ce sujet.



L'ingéniosité opérationnelle

Concernant le schéma de gouvernance, Edeis a transmis les informations au directeur du SMADAIT. Néanmoins, il semblerait que le SMADAIT s'engage sur la création d'une SEMOP. Dans ce cas, il a été demandé par le directeur du SMADAIT à Edeis d'attendre la réponse à l'appel d'offre permettant de désigner les partenaires privés dans la SEMOP.

Concernant l'assistance au dossier navigation aérienne, nous avons organisé une rencontre avec le directeur de la Direction du Service de la Navigation Aérienne pour envisager la mise en place d'un service de contrôle aérien sur l'aéroport. Grace à cela, des discussions ont été portées au niveau politique pour faire avancer ce dossier. Notre société reste à la disposition du SMADAIT pour avancer sur le sujet une fois la décision politique prise.

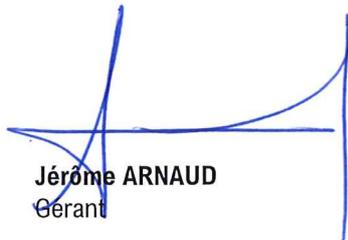
3.5. Où en est le processus d'entrée dans le programme Airport Carbon Accreditation ?

La certification Airport Carbon Accreditation a été obtenu le 16 mars 2018.

3.6. Les discussions en cours sur les investissements à venir (outre le auvent, le parking auto, l'aménagement du parvis et le cheminement avions de l'aéroclub) pourraient faire l'objet d'un exposé devant les élus, avec mention des données de principe (durées d'amortissement, frais financiers, répartition des recettes not.) et présentation du concept « free flow ».

L'investissement relatif à l'auvent sera présenté aux élus lors du comité syndical. Concernant l'aménagement du parking, le directeur du SMADAIT a demandé à Edeis de décaler la présentation à la fin de l'été.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jérôme ARNAUD
Gérant

Annexe : détail du poste autres charges externes

codeCompte	Sens	montant	Caption	eDate	referenceOrigine	codeProjet	TypePièce	MontantSigné
618000	D	371,84	NOUVELLEREPUBLIQUE 22/6 AU 14/6/18	31/08/2017	2960660	114865	FF	371,84
618000	D	1277,78	EDEIS MANA FRAIS 30/9/17	22/11/2017	FCG2017-153	114865	FF	1 277,78
618000	C	170,43	CCA LA NOUVELLE REPUBLIQUE 22/06/17-14/06/18	31/12/2017		114865	OD	-170,43
618500	C	22,72	FNP SLA dépenses	01/01/2017		114865	OD	-22,72
618500	D	1800	AIRPORTAGENCY forum connect 22-24/2/17 PTHIBAUT	01/01/2017	2099	114865	FF	1 800,00
618500	D	22,72	EDEIS MANAGEMENT frais au 31/12/16	17/01/2017	FC2017-013	114865	FF	22,72
618500	D	44	EDEIS MANA frais au 28/2/17	17/03/2017	FC2017081	114865	FF	44,00
618500	D	75	EDEIS MANAGEMENT frais au 30/4 show pack	09/06/2017	FCG2017-48	114865	FF	75,00
618500	D	543,05	EDEIS MANA frais au 31/8/17	12/10/2017	FCG2017-132	114865	FF	543,05
618501	D	2598	UBM LIMITED AVIATION WATERFRONT 2017	25/04/2017	10234068	114865	FF	3 036,71
			Total colloques, séminaires					6 977,95
654400	D	139,61	Perte/Douteux AVIAXESS irrécouvrable	31/05/2017		114865	OD	139,61
654400	D	526,31	Perte/Douteux ADVANCED irrécouvrable	31/05/2017		114865	OD	526,31
654400	D	117,5	Perte/Douteux KEC irrécouvrable	31/05/2017		114865	OD	117,50
654400	D	3849,11	Créance irrécouvrable VLM dépôt de bilan 2016	01/10/2017		114865	OD	3 849,11
654400	D	428,85	IRR ADVANCE AIR MANAGEMENT Dtx 2016 FC2015-117	23/11/2017		114865	OD	428,85
654400	D	6,68	REP DTX MASSON FC2010-064	23/11/2017		114865	OD	6,68
654400	D	16,86	REP DTX AC ORLEANS 2015 cit introuvable	23/11/2017		114865	OD	16,86
654400	D	608,95	REP DTX ENAC FC2011-258 CONTESTEE pas de feuille assistce	23/11/2017		114865	OD	608,95
654400	D	12,89	REP DTX AC VENDEE 2011 cit introuvable	23/11/2017	FC2011-049	114865	OD	12,89
654400	D	13,6	REP DTX MASSON FC2011-093	23/11/2017		114865	OD	13,60
654400	D	491,89	REP DTX ENAC FC2011-259 CONTESTEE pas de feuille assistce	23/11/2017		114865	OD	491,89
654400	D	970	REP DTX CARMAGNOLE particulier 2013 FC2012-323	23/11/2017		114865	OD	970,00
654400	D	2694,09	Irrécouvrabilité ZETTA JET banqueroute	30/11/2017		114865	OD	2 694,09
654400	D	251,29	REP PROV DTX JETNOVA FC2010-111	29/12/2017		114865	OD	251,29
654400	D	1591,94	REP PROV DTX JEPPESEN FC2011-177 RGLMT PARTIEL	29/12/2017		114865	OD	1 591,94
654400	D	150,87	REP PROV DTX DASSAULT FC2011-046	29/12/2017		114865	OD	150,87
654400	D	59,8	REP PROV DTX PEGASE FC2011-293 RGLMT PARTIEL	29/12/2017		114865	OD	59,80
654400	D	572,88	REP PROV DTX LETSFLYSL fc2011-149 rglmt proforma	29/12/2017		114865	OD	572,88
654400	D	679,03	REP PROV DTX HONEYWELL FC2010-026	29/12/2017		114865	OD	679,03
654400	D	1312,51	REP PROV DTX CLTS COMPTANTS FC2011-261	29/12/2017		114865	OD	1 312,51
654400	D	576,44	REP PROV DTX CLTS COMPTANTS MANHATTANJET FC2011-179	29/12/2017		114865	OD	576,44
654400	D	244,78	REP PROV DTX CLTS COMPTANTS FC2011-152	29/12/2017		114865	OD	244,78
654400	D	3599	REP PROV DTX LINXAIR FC2012-046	29/12/2017		114865	OD	3 599,00
654400	D	6,8	REP PROV DTX LOLIES FC2010-062	29/12/2017		114865	OD	6,80
			Tortal perte sur créances irrécouvrables					18 921,68

Annexe : solde du programme GER

Compte G.E.R.

	Année	Montant	Numero de facture
Dotations 2010:	2010	25 000,00 €	
Reprise 2010:	2010 -	7 568,95 €	
Dotations 2011:	2011	50 000,00 €	
Reprise 2011:	2011	- €	
Dotations 2012:	2012	50 000,00 €	
Reprise 2012:	2012 -	19 000,00 €	
Dotations 2013:	2013	50 000,00 €	
Reprise 2013	2013 -	8 874,40 €	
Dotations 2014:	2014	50 000,00 €	
Reprise 2014: SLA audit des chaussées	2014 -	875,00 €	FC2014047
Reprise 2014: MINISTERE DE LA DEFENSE travaux de refecton	2014 -	50 869,20 €	
Dotations 2015:	2015	50 000,00 €	
Reprise 2015: TOURAINE ouverture tranchée enrobé	2015 -	765,00 €	FC0016
Reprise 2015: NADAL travaux fuite	2015 -	8 850,00 €	30215
Reprise 2015: VINCI entretien clim étage	2015 -	590,00 €	201500100627
Reprise 2015: DASILVA PINTO carrelage + peinture	2015 -	3 197,85 €	150613
Reprise 2015: DASILVA PINTO peintures portes	2015 -	325,00 €	150614
Reprise 2015: DMS travaux électricité	2015 -	3 544,90 €	150102
Reprise 2015: AMP	2015 -	11 031,25 €	AMPF14/15125
Reprise 2015: VINCI FACILITIES rempl. Caisson vmc	2015 -	1 300,00 €	
Reprise 2015: VINCI FACILITIES installation seche main	2015 -	3 275,14 €	
Reprise 2015: FD SERVICES	2015 -	4 835,92 €	FA00825
Reprise 2015: EUROVIA entretien parking avion	2015 -	4 385,00 €	2027.5.0068001379
Dotations 2016:	2016	40 000,00 €	
Reprise 2016: INTER APPRO	2016 -	6 490,00 €	
Reprise 2016: INTER APPRO GPU	2016 -	4 000,00 €	
Reprise 2016: VINCI	2016 -	474,99 €	
Dotations 2015: réduction suite avenant	2017 -	10 000,00 €	
Dotations 2017:	2017	40 000,00 €	
reprise 2017 RESA Imprimante+ lecteur CAB	2017 -	4 850,00 €	FA170293
reprise 2017 SIGNAL rescelllement Mat alu	2017 -	1 289,44 €	10006462
Quote part GER	2015 -	14 000,00 €	
Quote part GER	2016 -	14 000,00 €	
Quote part GER	2017 -	14 000,00 €	

Solde GER au 31/12/2017

156 607,96 €